

DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES

## EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du  
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 04 FEVRIER 1999

Objet : L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf  
et le quatre Février à dix-sept heures trente

Cotisations 1999

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

9902/01

Présents ou représentés :  
MM. THAON, BALDINI, BARBIER, BELLEOUD, BONNET,  
DEBERDT, DUHALDE, FRANCO, FRERE, GINESY, LORENZI,  
MARY, OLLIE, PASCAL, REGHEZZA, SENECA, VIAL, VICTOR,  
ET TREHIN,  
MMES BOURRIER-REYNAUD, DALMASSO, COHEN, FORESTIER,  
GIUDICELLI, RAVEL-TOLLARDO, RAYBAUD, SOMARIA.

1/ Elèves :

| T A R I F S<br>Année scolaire 1999/2000 |                                                     | DROITS D'INSCRIPTION ANNUELS             |         |                             |
|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------|------------------------------------------|---------|-----------------------------|
|                                         |                                                     | Commune participant<br>au fonctionnement |         | Commune non<br>participante |
|                                         |                                                     | Enfants<br>(-18 ans)                     | Adultes | Enfants et<br>Adultes       |
| A                                       | Inscr. en Instrument                                | 1 370 F                                  | 2 970 F | 3 370 F                     |
| B                                       | Cours collectif ENFANT<br>ou 2ème Instrument        | 800 F                                    | /       | 800 F                       |
| C                                       | Pratique Amateur ADULTE                             | /                                        | 1 330 F | 1 330 F                     |
| D                                       | Atelier Vocal, Orchestre<br>ou 2ème cours collectif | 570 F                                    | 570 F   | 570 F                       |

Frais de dossier d'un montant de 130 F sont à ajouter à la cotisation

\* Tarif dégressif applicable seulement sur les Tarif A et B :

2ème inscription -10 % ; 3ème inscription -20 % ; etc..

Le pourcentage s'applique dans l'ordre d'arrivée des dossiers.

2/ Tarif des prêts d'instrument : 1ère année 400 F; 2ème année 700 F.

3/ Communes : 2 000 F par an et par enfant inscrit en Janvier 1999.

Le Comité approuve à l'unanimité le montant des cotisations ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,  
Charles GINESY

